

AOÛT 2009.

Edito :

C'est l'été, le moment magique où les saôpes deviennent des « dorades rayées » sur les étals des poissonnières du Vieux Port et où les cigales débudent leur Star Ac.

Or, on a beau s'y attendre, on ne peut pas se retenir d'être à chaque fois estomaqué.

La soi-disant trêve estivale, qui voit de moins en moins de nos concitoyens partir en vacances faute de moyens, aura encore servi au gouvernement pour passer à l'aise en juillet son projet de loi sur la **mobilité des fonctionnaires**.

Pour être mobiles, nous allons l'être, sauf en ce qui concerne les mutations pour convenances personnelles, hors restructuration, là ce sera plutôt galère !

En effet, le but de la manœuvre est ici moins de supprimer des emplois que de faire sauter le « verrou » du Statut en étant à même d'embaucher des contractuels et des sans statut, style « conventions collectives » appelées de ses vœux par un certain syndicat.

Le comble sera toutefois, pour pallier aux manques d'effectifs (tiens, je pensais que nous étions trop nombreux !), d'avoir recours aux sociétés d'intérim, ce qui ressemble dans sa finalité au nouveau cadeau fait au patronat par le gouvernement en confiant le juteux marché de la recherche d'emploi à des sociétés privées !

Tout ceci pour en arriver à notre situation locale :

84 postes sont en voie de disparition sur l'interrégion pour les années 2010 et 2011, de plus un déplacement de l'activité portuaire est envisageable à très court terme des bassins Est sur les bassins Ouest, où des travaux pharaoniques sont entrepris, entendez par là transfert de trafic et de personnels, y compris douaniers, de Marseille à Fos.

Nous en avons donc tiré les conclusions qui s'imposent et demandé au Directeur Interrégional s'il pouvait garantir la pérennité du Statut douanier aux agents restructurés.

Il nous a répondu par la négative...

Alors, sur qui va s'abattre le couperet ?

Des services entiers vont-ils disparaître ou va-t-on se contenter d'un dépoussiérage général jusqu'à concurrence du nombre fatidique de - 84 ?

Bien sûr, nous avons notre petite idée sur la question mais vous nous excuserez de ne pas la préciser ici, car nous ne voulons pas être soupçonnés d'avoir influencé l'administration !

Rappelons simplement que le texte, en attente d'adoption définitive après examen par la commission mixte paritaire, prévoit qu'un fonctionnaire dont le poste est supprimé peut être placé en disponibilité d'office ou, le cas échéant, admis à la retraite.

Souvenirs, souvenirs.

Je me souviens de lui, en 1968, il proclamait bien haut que « la seule issue à la crise serait insurrectionnelle ».

Je pense également à lui, chaque fois que je regarde mon titre de pension, rubrique « retenues » et ligne C.S.G..

Avant lui, en dehors bien sûr de l'impôt sur le revenu, les retraites étaient nettes de prélèvements fiscaux.

Les grands écarts politiques finissant mal, en général, voilà t'y pas que, aujourd'hui, il se rappelle à notre bon souvenir en instaurant une taxe carbone qui, sous prétexte d'écologie, va encore faire payer aux pauvres les turpitudes des véritables pollueurs !

Et encore une, je le crois pas, comme si le pétrole n'était pas assez taxé !

Il s'agit du champion incontesté du transfert des charges des entreprises sur les ménages !

C'est d'ailleurs lui qui l'a inventé si l'on veut bien excepter les taxes indirectes puisque indolores...

Je pense que vous l'avez tous reconnu, mais, de crainte que vous ne le confondiez avec Cohn Bendit, autre personnage rougeoyant de l'époque, reconverti lui aussi dans l'écologie respectueuse du capitalisme, et afin de rendre à César ce qui lui revient, je vous cafarde son nom, au cas où la postérité ne le retiendrait pas:
Michel Rocard.

Souffrance au travail.

Ca ne pouvait pas mieux tomber, le gouvernement envisage de privatiser la Poste !

En effet, les postiers ont des possibilités de comparaison avec un autre passage au privé, dans leur propre administration, celui des Télécoms qui jusque en 1996 faisait partie des PTT.

En tant que part juteuse d'un service public, le démantèlement des PTT par l'Etat a commencé par l'ablation de la téléphonie.

Certains personnels étaient même sensibles au chant des sirènes de l'entreprise privée.

Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Si les bénéfices continuent de progresser dans l'entreprise, on s'y suicide à tour de bras !

*Le 14 juillet dernier, un salarié encore fonctionnaire a mis fin à ses jours à Marseille, mettant en cause à la fois le **management par la terreur, la surcharge de travail, l'urgence permanente et la désorganisation totale de l'entreprise.***

Ca ne vous fait penser à rien ?

*En attendant, selon le journal La Croix du mercredi 29 juillet 2009, **18 suicides et 10 tentatives de suicides ont eu lieu depuis février 2008 à France Télécom.***

Il est vrai qu'on ne peut à la fois satisfaire l'appétit actionnarial et gérer l'entreprise en bon père de famille !

Choisis ton camp, camarade, eux l'on déjà fait il y a longtemps...

La 7^e Compagnie au clair de lune :

Samedi 18 Juillet 2009, 20 heures.

A la prise de service, une escouade composée de 3 agents de la BSE Nord était priée par la Compagnie Tunisienne de Navigation de procéder à un pré-embarquement sur un bateau qui n'est arrivé à quai qu'à 2 heures du matin le 19.

Sur le fond, nous considérons que le pré-embarquement, s'il ne conduit pas à une **zone internationale physiquement sécurisée**, ne peut-être qu'une tolérance, limitée dans le temps, dont les Compagnies maritimes abusent compte tenu des infrastructures portuaires actuellement en place.

En effet, la marchandise en détaxe reste plusieurs heures, avec les bordereaux visés par le service, en attente de l'arrivée du navire.

(Nous n'évoquerons pas ici, pour nous en tenir à l'aspect purement douanier du problème, l'état des familles de passagers pendant ce délai plus ou moins long, parfois en plein soleil, après avoir souvent conduit toute la nuit pour traverser la France).

Or, sur le port de Marseille, une fois le contrôle de douane passé, rien n'empêche les marchandises, désormais hors taxes, de « retourner en ville » et plus la station à quai est longue plus les risques de fraude

sont importants, car, lors des embarquements, aucun agent des douanes n'est plus disponible pour effectuer de surveillance générale.

Pourtant, le seul moyen, au cas particulier, garantissant les intérêts du Trésor serait d'accompagner les objets en détaxe jusqu'au poste d'amarrage, de viser les bordereaux au moment de la mise à bord et d'en vérifier le non débarquement par la surveillance du planchon, de la coupée et du contre-bord.

Enfin, sur la forme, si n'importe quel agent Surv est à même de contrôler un bordereau de détaxe, le visa des déclarations d'export (EX en particulier) nécessite une formation professionnelle dont les agents de la BSE Nord n'ont jamais bénéficié.

Ce qui est valable dans un sens pour la détaxe l'est évidemment dans l'autre pour toute marchandise même dangereuse ou prohibée.

La phrase du mois :

« Comment sont nées les barricades ?

Pour lutter contre les cavaleries royales, le peuple n'ayant jamais de cavalerie. »

André MALRAUX.

Tous pour un...

Depuis que notre mutuelle d'entreprise a changé son nom, auréolé de l'histoire sociale de notre corporation, contre celui, beaucoup plus tendance mais bien moins évocateur de Atlas, qu'en est-il de la Mutualité ?

Invité le 4 juin 2009 au 39^e congrès de la FNMF à Bordeaux, le Président Sarkozy a déclaré que la solidarité nationale ne pourrait financer seule les nouveaux besoins sociaux et que les régimes de base ne pouvant pas tout couvrir, il faudrait faire des choix. La Sécurité sociale générerait alors un régime à minima, style américain, cohabitant avec une complémentaire santé de base, favorisée par une aide à la mutualisation, sous conditions, de l'Etat.

Le Président de la Mutualité Française, Jean Pierre Davant, qui se verrait bien à la tête d'un ministère regroupant les deux organismes (l'obligatoire et le complémentaire), a sauté sur l'occasion et avance ses propositions pour moderniser le système de santé et présente la mutualité comme la bouée de sauvetage d'un système à la dérive.

Passant sous silence la taxation du « trésor de mutuelles » et l'instauration d'une CMU payée par ceux qui ont peu pour ceux qui n'ont rien, il est prêt à jouer son rôle de loyal associé dans une entreprise qui, pour l'instant, n'a fait que nous amener déremboursements, franchises médicales, privatisation larvée des hôpitaux, vente de médicaments en supermarché, alors que le Président de la République souhaite inciter les mutuelles à prendre une part croissante dans le financement de la protection sociale face au vieillissement de la population.

Ne perdons jamais de vue que tout ce qui relève de la part obligatoire est un prélèvement proportionnel aux revenus, payé à la fois par les salariés et les patrons, alors que les cotisations complémentaires (facultatives) sortent directement de la poche des mutualistes, quelles que soient leurs ressources.

C'est l'inversion même du principe de base de la solidarité selon lequel « chacun paye suivant ses moyens et est soigné suivant ses besoins » que le gouvernement et ses alliés voudraient mettre en place.

Veillons donc à ce que la mutualité ne devienne pas, dans cette entreprise de dérégulation d'une protection sociale que le monde entier nous enviait, le cheval de Troie de la réforme en devenir !

(Les phrases en exergue en gras sont tirées de l'Humanité du 24 juillet 2009).

Quelques dates à retenir :

- **prochaine réunion de Bureau :** Mardi 25 août 2009.
- **Assemblée Générale annuelle :** Vendredi 25 septembre 2009.
- **Assises nationales de la Surveillance :** Mardi 8 décembre 2009./.

(Cette dernière réunion, ouverte à tous, syndiqués et non syndiqués, concerne néanmoins plus particulièrement les agents SURV., la surveillance devant faire les frais de l'essentiel des suppressions d'emplois de 2010 et 2011.)

Une réunion de la Commission Exécutive, dont la date n'a pas encore été fixée devrait se tenir début septembre.